



JEF

Programme pour les **Jeunes En Formation**

JEF Jeunes En Formation

Rappel du cadre de notre action

Le programme JEF offre une aide financière ponctuelle ou régulière à des jeunes :

- entre 18 et 25 ans,
- en formation professionnelle, à l'École de Culture Générale ou au Collège,
- dont la formation est mise en péril pour des raisons financières,
- ne recevant pas d'aide de l'Hospice Général,
- adressés et suivis par le service social de leur école.

JEF Jeunes En Formation

- Parce que la formation des jeunes est une priorité pour lutter contre la pauvreté, le Bureau Central d'Aide Sociale a lancé le programme JEF pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans dont la formation professionnelle est mise en péril pour des raisons financières.
- L'école ou l'apprentissage à plein temps donne peu de marge pour que les jeunes puissent exercer des petits jobs d'appoint. Parfois, ceux-ci compromettent leurs chances de réussite ou encore sont insuffisants à les faire vivre.
- Les jeunes aidés par JEF sont en rupture avec leurs parents ou issus d'un milieu familial dans l'incapacité de les soutenir financièrement. Ils n'ont pas le droit à l'aide de l'assistance publique et de bourses d'études pour de multiples raisons ou sont dans l'attente de cette aide qui prend du temps à être mise en place.
- Le programme allie le soutien financier à un suivi social par l'assistant social de l'école. Ce suivi concerne le budget, la situation personnelle, l'assiduité aux cours et ses résultats scolaires.
- JEF intervient par une aide ponctuelle ou régulière, après une évaluation du budget du jeune et de ses propres possibilités de gain. En 2018, 70 jeunes ont été aidés pour une somme totale de CHF 275'344.



Protocole pour le programme JEF

L'aide du fonds JEF (Jeunes En Formation) est subsidiaire aux bourses cantonales. Elle consiste en un complément de ressources qui permet au jeune de poursuivre sa formation.

Critères JEF

Public cible :

- les jeunes en formation post obligatoire
- 1^{ère} formation (EC, ECG, Collège, Apprentissage)
- âgés de 18 à 25 ans
- domiciliés durablement dans le canton de Genève.

Situation familiale : jeunes en rupture familiale ou dont les parents n'ont pas les conditions suffisantes pour assumer entièrement leurs frais d'études. Le complément JEF est **pour le jeune** et axé sur le bon déroulement des études. Le dossier est ouvert au nom du jeune.

Frais de santé : la franchise (CHF 300.-) et les factures de participation (CHF 700.-) sont incluses dans le complément octroyé, soit CHF 83.30 par mois. La gestion de ces frais est du ressort de l'assistant social de l'école.

Durée de l'aide : elle peut être ponctuelle ou durer plusieurs années (jusqu'à l'obtention du diplôme/certificat ou jusqu'à l'amélioration de la situation du jeune).

Articulation entre BCAS et Services sociaux des écoles : le suivi régulier du jeune par un assistant social de l'école est la condition **sine qua non** pour une intervention du fonds JEF.

L'aide est conditionnée au suivi des études et s'arrête aussitôt en cas d'interruption du cursus.

Paiements : le complément de ressources JEF est en général versé biannuellement aux écoles qui le reversent mensuellement au jeune. Il est nécessaire de vérifier que la jeune paie effectivement les charges prévues dans son budget. Ce contrôle est expressément demandé par le BCAS à l'assistant/e social/e de l'école.

Ce que le BCAS demande aux assistants sociaux du post obligatoire :

- nous informer en cas de rupture des études,
- vérifier que les paiements prévus sont faits régulièrement par le jeune,
- nous informer de tout changement de situation du jeune (y compris en cas d'arrêt maladie de plus d'un mois) pour revoir le cas échéant le montant de l'aide avant que la situation ne se dégrade.

Information des résultats de fin d'année :

Au 30 juin, l'assistant social doit nous faire part de la situation de l'élève (réussite, redoublement ...)

Remboursement :

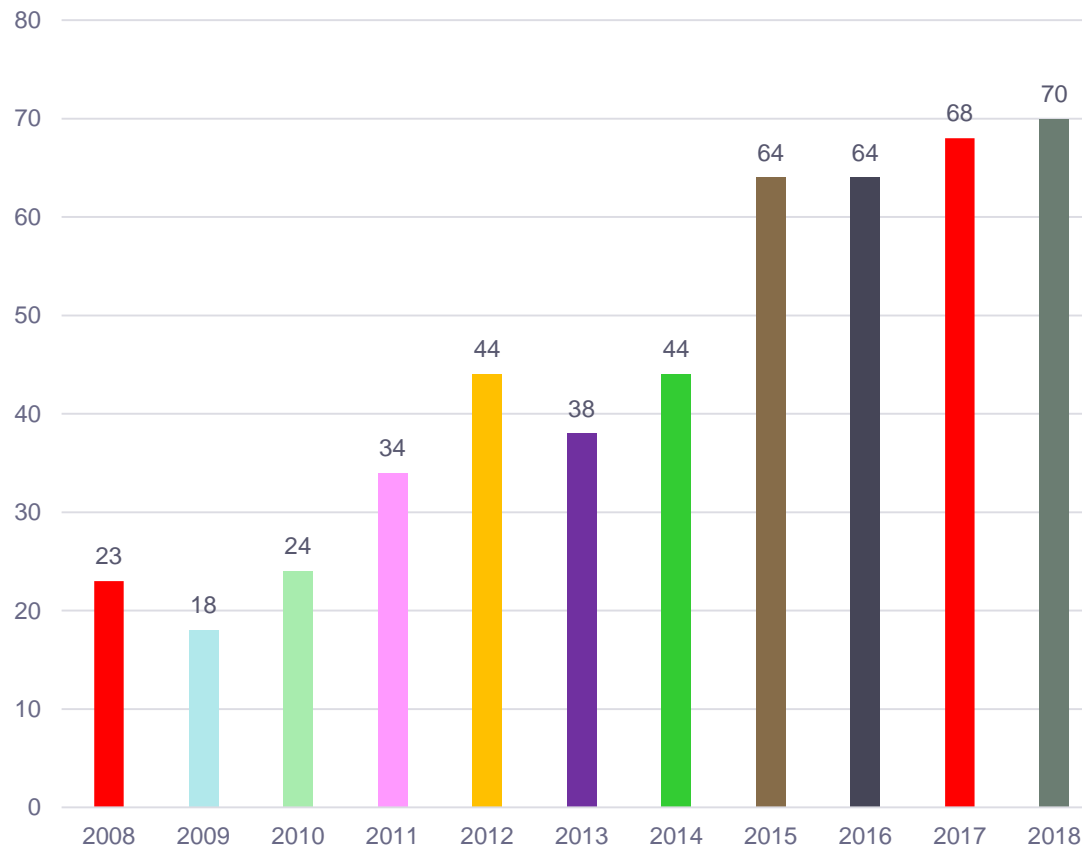
Le BCAS ne se substitue pas aux droits tels que bourse d'études, rente AI enfants, allocations familiales, pensions alimentaires, etc. Cependant, pour favoriser la bonne poursuite des études, il peut faire des avances qui devront être remboursées.

Nota Bene :

1. Merci de nous contacter avant de formuler une demande
2. Merci de transmettre copie de ce document à l'élève afin qu'il prenne connaissance des conditions de notre soutien financier.

JEF Jeunes En Formation

Nombre de jeunes aidés par année depuis
la création du programme JEF

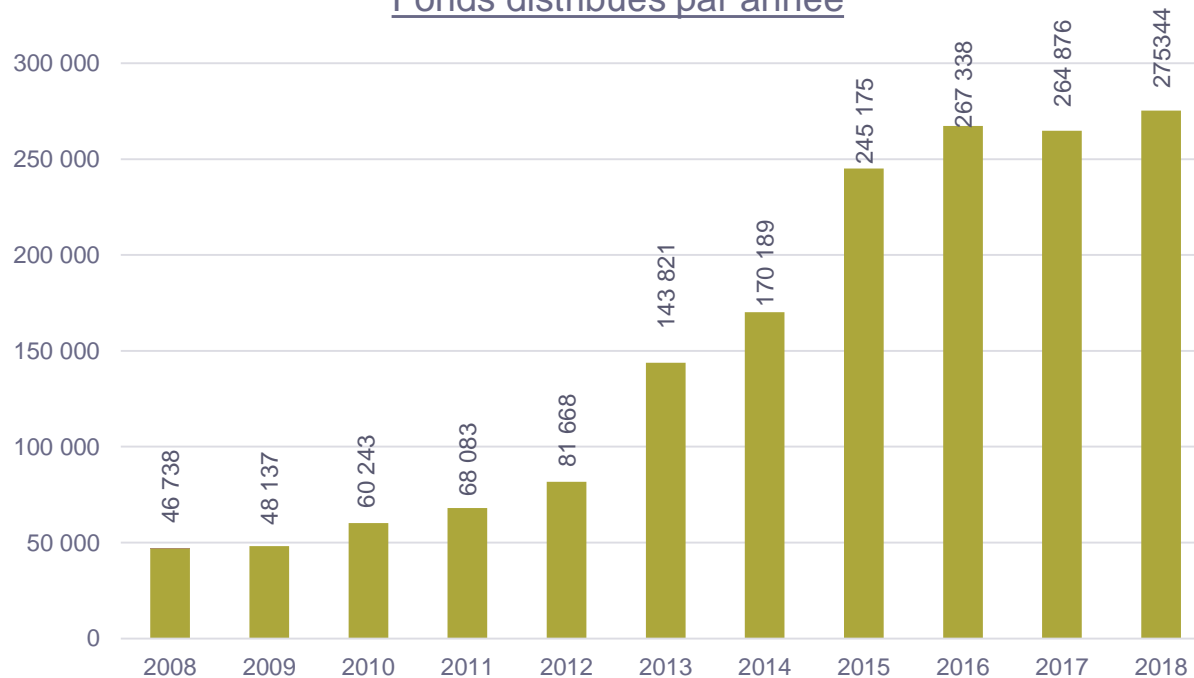


JEF Jeunes En Formation

La répartition des demandes sur les 11 dernières années :

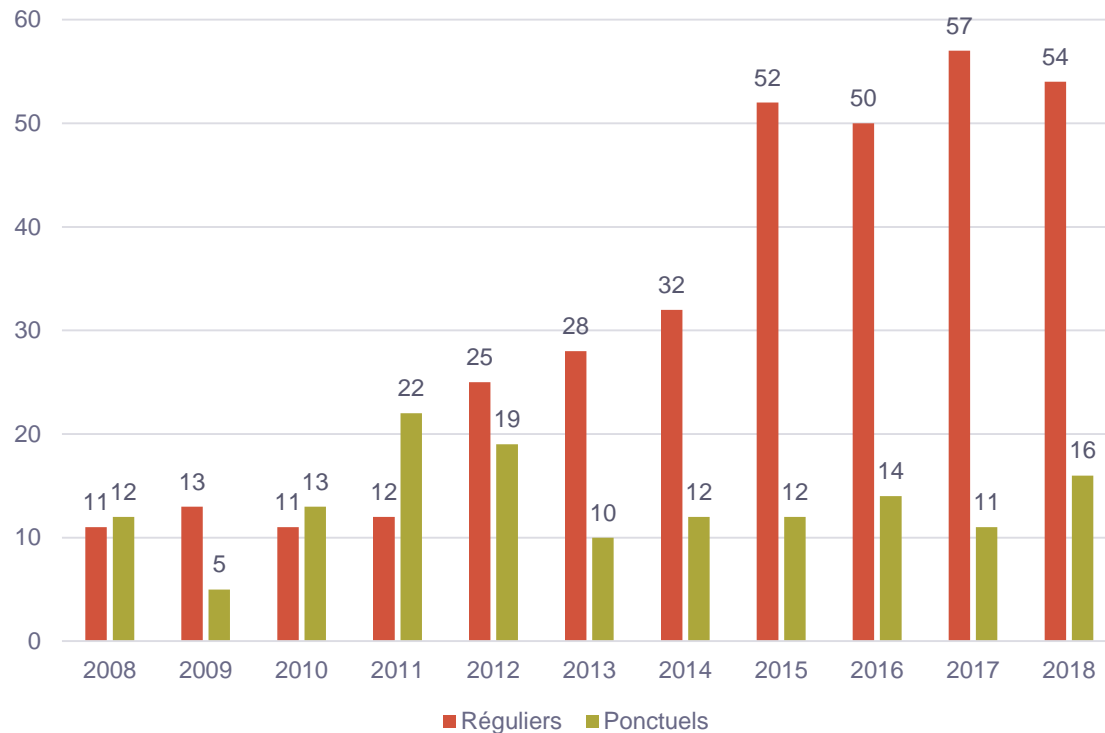
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHF	46 738	48 137	60 243	68 083	81 668	143 821	170 189	245 175	267 338	264 876	275 344

Fonds distribués par année



JEF Jeunes En Formation

Dons ponctuels, dons réguliers



En 2018, le montant des dons réguliers est de CHF 255'655 et concerne 54 jeunes.
 La don moyen accordé pour une aide régulière par année est de CHF 4'735, soit CHF 395 par mois.
 Le montant total des dons ponctuels est de CHF 19'679 et concerne 16 jeunes.
 Le don moyen pour une aide ponctuelle est de CHF 1'230.

JEF Jeunes En Formation

Exemple de situation

Collégienne en dernière année
20 ans, suivie pendant 4 mois

REVENUS MENSUELS	CHF	DEPENSES MENSUELLES	CHF
Revenu net		Loyer et charges	
Allocations familiales	400.00	Electricité, gaz	
Rentes AI-AVS		Téléphone	69.00
Prestations complémentaires/OCPA		Assurance maladie (pas de subside)	538.65
Indemnités chômage		Entretien (nourriture, produits d'hygiène)	400.00
Pension alimentaire		Vêtements/loisirs/argent de poche	120.00
Bourses d'étude ou d'apprentissage		Frais d'études	
Allocations logement		Transport	45.00
Aide sociale		Repas de midi	
Autres revenus		Provision charges annuelles	83.30
Total des revenus	400.00	Total des dépenses	1'255.95
SOLDE :- 855.95 complété par un don JEF de CHF 800.- par mois			
DEPENSES ANNUELLES	CHF	<i>La jeune fille est en dernière année de maturité gymnasiale. Elle vivait avec sa mère qui, en raison de graves problèmes de santé, a délaissé toutes les démarches administratives. Le bail du logement familial a été résilié et la jeune fille s'est retrouvée sans toit. Elle a été logée gracieusement chez une amie jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pas de bourse (malgré un demande déposée) ni de subside d'assurance maladie. A réussi sa maturité en juin.</i>	
Impôt fédéral direct			
Taxe militaire			
Assurance RC / ménage			
Assurance voiture + plaques			
Dentiste			
Assurance-maladie : franchise	300.00		
participation 10%	700.00		
Total dépenses annuelles	1'000.00		

JEF Jeunes En Formation

Exemple de situation

Apprentie laborantine en biologie (dual)
20 ans, suivie pendant 2 années scolaires

REVENUS MENSUELS	CHF	DEPENSES MENSUELLES	CHF
Revenu net	1'000.00	Loyer et charges	747.00
Allocations familiales	400.00	Electricité, gaz	40.00
Rentes AI-AVS		Téléphone	30.00
Prestations complémentaires/OCPA		Assurance maladie (pas de subside)	580.00
Indemnités chômage		Entretien (nourriture, produits d'hygiène)	400.00
Pension alimentaire		Vêtements/loisirs/argent de poche	100.00
Bourses d'étude ou d'apprentissage		Matériel scolaire	
Allocations logement		Transport	45.00
Aide sociale		Repas de midi	200.00
Autres revenus: aide des parents	170.00	Provision charges annuelles	109.00
Total des revenus	1'570.00	Total des dépenses	2'251.00
SOLDE : - 681 complété par un don JEF de CHF 680 par mois			
DEPENSES ANNUELLES	CHF	<p><i>La jeune fille subit une situation de violence de la part de sa mère depuis son enfance. Situation constatée et documentée par l'infirmière de l'école. L'assistant social de l'école s'est mobilisé pour que la jeune fille puisse quitter la maison et s'installer dans un studio pour jeunes en formation. Pas de soutien du côté du père. Au dessus des barèmes de bourse. En 3^{ème} année, l'aide pourra être diminuée, car le salaire d'apprenti passera à CHF 1'400. En août, CFC réussi.</i></p>	
Impôt fédéral direct	25.00		
Taxe militaire			
Assurance RC / ménage	288.00		
Assurance voiture + plaques			
Dentiste			
Assurance-maladie : franchise participation 10%	300.00 700.00		
Total dépenses annuelles	1'313.00		

JEF Jeunes En Formation

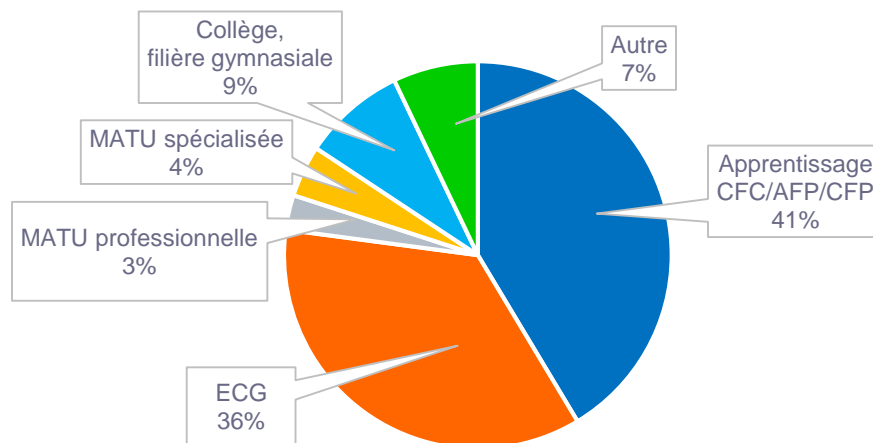
Chiffres concernant l'année 2018

Situation personnelle

- 42% des jeunes vivent seuls ou en couple
- 58% des jeunes vivent en famille (au sens large)

- 79% des jeunes sont suisses ou ont un permis de séjour
- 21% des jeunes sont sans permis, mais ont suivi au moins 5 ans de scolarité à Genève

Formations suivies en 2018



JEF Jeunes En Formation

Comptes 2018

Produits

- Fonds propres BCAS CHF 205'000
- Fonds reçus CHF 72'000

- Total Produits CHF 277'000

*Coûts**

- Montants distribués aux 70 bénéficiaires CHF 275'334

* Pas de frais de fonctionnement, celui-ci étant assuré par le Service social du BCAS

JEF Jeunes En Formation

Durée de l'aide

- Nous nous engageons envers le jeune qui entre dans le programme à le soutenir jusqu'à l'obtention de son diplôme, sous réserve de la limite des 25 ans.
- Cela signifie qu'il faut parfois être à ses côtés pendant 3 ans, voire 4 ans en cas de redoublement. Bien entendu, d'autres n'auront besoin de nous que sur une période plus courte.
- De ce fait, l'engagement d'un donateur sur plusieurs années consécutives est très précieux pour nous. Il nous permet de mieux planifier notre activité.

JEF Jeunes En Formation



Madame Gonzalez,

Je vous écris ce petit mot pour vous remercier. 4 ans d'apprentissage se sont très vite passés. J'ai rencontré des difficultés pendant ce temps mais vous m'avez aidé à ne pas baisser les bras.

Un Grand merci Thank You

Luncon.

JEF Jeunes En Formation

Merci pour tout !!
Madame Dorothee Moos
Cartier.
Votre aide m'a permis
de continuer mes études
et de grandir comme personne.

Je vous souhaite une très
bonne année

Georgine

